

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 18 janvier 2021, à huis clos, par vidéoconférence, suivant les décrets et arrêtés ministériels en vigueur en raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruitier)
Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg)
Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas)
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck)
Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon)
Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beaugard.

Sont également présents :

Madame Julie Lamarche, OMA, greffière
Monsieur Claude Lalonde, ing., directeur général
Madame Josée Tassé, CGA, trésorière

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

005-01-2021

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

Que la séance soit déclarée ouverte à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité

006-01-2021

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis, le point affaires nouvelles demeurant ouvert.

Adoptée à l'unanimité

Ordre du jour

- 1.1 Ouverture de la séance
- 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2020 et des procès-verbaux des séances extraordinaires tenues les 21 décembre 2020 et 7 janvier 2021
- 4.1 Aide financière – Corporation d'initiative industrielle de Cowansville
- 5.2.1 Adoption des états financiers 2019 – Office d'habitation Brome-Missisquoi
- 5.3.1 Délégation de pouvoirs - Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens – Dossier 2021-AN-01
- 5.3.2 Délégation de pouvoirs - Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens – Dossier 2021-AN-02
- 5.3.3 Exécution d'un jugement rendu le 29 novembre 2018 dans le dossier de la Cour municipale portant le numéro 18-90004-2.
- 5.3.4 Exécution d'un jugement rendu le 30 janvier 2020 dans le dossier de la Cour municipale portant le numéro 19-90003-1.
- 5.3.5 Exécution d'un jugement rendu le 4 décembre 2020 dans le dossier de la Cour municipale portant le numéro 20-90003-4.
- 6.1 Adoption du Règlement numéro 1892 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour les années 2021 à 2025
- 7.1 Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 8.1 Vente de gré à gré d'équipements du Service des infrastructures et des immobilisations
- 9.1 Demande d'aide financière - Centre de pédiatrie sociale en communauté Brome-Missisquoi
- 9.2 Autorisation de signature – Entente de développement culturel 2021-2023
- 11.1 Création d'un poste col blanc – Agent de développement culture, tourisme et événements - Service des loisirs et de la culture
- 11.2 Embauche - Agent de développement culture, tourisme et événements - Service des loisirs et de la culture
- 11.3 Rémunération – M. Carlos E. Turgeon – Service de sécurité incendie
- 11.4 Départ à la retraite - Service de sécurité incendie – M. Guy Sévigny
- 14.1 Levée de la séance

La mairesse s'adresse aux citoyens pour faire état de la situation en lien avec le COVID-19 (Coronavirus). En raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois, la séance est tenue à huis clos, mais diffusée en direct via la plateforme Facebook. Les citoyens sont invités à poser leurs questions par l'entremise des réseaux sociaux, pendant la diffusion de la séance, les réponses seront transmises dans les 24 heures suivant la tenue de la séance.

007-01-2021

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 décembre 2020 et des procès-verbaux des séances extraordinaires tenues les 21 décembre 2020 et 7 janvier 2021

Considérant que copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues les 21 décembre 2020 et 7 janvier 2021, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2020 et des procès-verbaux des séances extraordinaires des 21 décembre 2020 et 7 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité

008-01-2020

Aide financière – Corporation d'initiative industrielle de Cowansville

Considérant qu'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C- 47.1), une municipalité a compétence en matière de développement économique local;

Considérant la création de l'organisme Corporation d'initiative industrielle de Cowansville, organisme à but non lucratif dont le principal objet est de promouvoir le développement commercial et industriel de la Ville de Cowansville, de gérer les actifs acquis à titre d'outils de développement économique, en partenariat avec les intervenants publics et privés du milieu cowansvillois;

Considérant qu'une municipalité peut, à l'égard des matières prévues à l'article 4 de la Loi, dont le développement économique local, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

De verser à la Corporation d'initiative industrielle de Cowansville pour l'année 2021 une aide financière de 100 000 \$ pour lui permettre d'exercer ses activités sur le territoire de la Ville de Cowansville et plus particulièrement à titre de gestionnaire d'un incubateur industriel localisé au 800 rue du Sud.

Adoptée à l'unanimité

009-01-2020

Adoption des états financiers 2019 – Office d'habitation Brome-Missisquoi

Considérant le dépôt des états financiers audités de l'Office d'habitation Brome-Missisquoi pour l'année 2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'approuver les états financiers de l'Office d'habitation Brome-Missisquoi pour l'année 2019, tels que préparés et audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, s.e.n.c.r.l. Ces états financiers démontrent un déficit d'exploitation de 2 276 595 \$. La contribution de la Ville de Cowansville pour le déficit 2019 est de 69 427 \$, en excluant la contribution au PSL.

Adoptée à l'unanimité

010-01-2021

Délégation de pouvoirs -Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens – Dossier 2021-AN-01

Considérant les faits exposés aux membres du Conseil municipal dans le cadre du dossier 2021-AN-01;

Considérant l'article 14 du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

Considérant l'article 6 de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De déléguer à Soledad Gnocchini et Héroïse Charbonneau, employées de la Ville et membres du Comité sur la gestion des animaux de la Ville de Cowansville, la gestion du dossier portant le numéro 2021-AN-01, et ce, en vertu de l'article 14 du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens;

De mandater la SPA des Cantons pour agir à titre d'inspecteur dans le cadre du dossier 2021-AN-01, et ce, en vertu de l'article 6 de Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens.

Adoptée à l'unanimité

011-01-2021

Délégation de pouvoirs - Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens – Dossier 2021-AN-02

Considérant les faits exposés aux membres du Conseil municipal dans le cadre du dossier 2021-AN-02;

Considérant l'article 14 du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

Considérant l'article 6 de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*.

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De déléguer à Soledad Gnocchini et Héroïse Charbonneau, employées de la Ville et membres du Comité sur la gestion des animaux de la Ville de Cowansville, la gestion du dossier portant le numéro 2021-AN-02, et ce, en vertu de l'article 14 du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

De mandater la SPA des Cantons pour agir à titre d'inspecteur dans le cadre du dossier 2021-AN-02, et ce, en vertu de l'article 6 de *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*.

Adoptée à l'unanimité

012-01-2021

Exécution d'un jugement rendu le 29 novembre 2018 dans le dossier de la Cour municipale portant le numéro 18-90004-2.

Considérant le jugement rendu le 29 novembre 2018 dans le dossier portant le numéro 18-90004-2 par l'Honorable Monique Perron, J.C.M.;

Considérant que les sommes n'ont pas été acquittées;

Considérant que la Ville souhaite procéder à l'exécution forcée du jugement.

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

De procéder à l'exécution forcée du jugement rendu le 29 novembre 2018 dans le dossier de la Cour municipale portant le numéro 18-90004-2 par toute mesure d'exécution forcée jugée nécessaire incluant la saisie-exécution de biens meubles et immeubles ainsi que leur vente, le cas échéant.

De mandater la firme Racicot Chandonnet Ltée afin de représenter la Ville de Cowansville pour la préparation des procédures et démarches nécessaires à l'exécution forcée du jugement et de s'adjoindre les services d'un huissier de justice pour procéder à l'exécution du jugement, toutes dépenses étant payable à même le fond d'administration générale.

Adoptée à l'unanimité

013-01-2021

Exécution d'un jugement rendu le 30 janvier 2020 dans le dossier de la Cour municipale portant le numéro 19-90003-1.

Considérant le jugement rendu le 30 janvier 2020 dans le dossier portant le numéro 19-90003-1 par l'Honorable Monique Perron, J.C.M.;

Considérant que les sommes n'ont pas été acquittées;

Considérant que la Ville souhaite procéder à l'exécution forcée du jugement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De procéder à l'exécution forcée du jugement rendu le 30 janvier 2020 dans le dossier de la Cour municipale portant le numéro 19-90003-1 par toute mesure d'exécution forcée jugée nécessaire incluant la saisie-exécution de biens meubles et immeubles ainsi que leur vente, le cas échéant.

De mandater la firme Racicot Chandonnet Ltée afin de représenter la Ville de Cowansville pour la préparation des procédures et démarches nécessaires à l'exécution forcée du jugement et de s'adjoindre les services d'un huissier de justice pour procéder à l'exécution du jugement, toutes dépenses étant payable à même le fond d'administration générale.

Adoptée à l'unanimité

014-01-2021

Exécution d'un jugement rendu le 4 décembre 2020 dans le dossier de la Cour municipale portant le numéro 20-90003-4.

Considérant le jugement rendu le 4 décembre 2020 dans le dossier portant le numéro 20-90003-4 par l'Honorable Monique Perron, J.C.M.;

Considérant que les sommes n'ont pas été acquittées;

Considérant que la Ville souhaite procéder à l'exécution forcée du jugement.

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

De procéder à l'exécution forcée du jugement rendu le 4 décembre 2020 dans le dossier de la Cour municipale portant le numéro 20-90003-4 par toute mesure d'exécution forcée jugée nécessaire incluant la saisie-exécution de biens meubles et immeubles ainsi que leur vente, le cas échéant.

De mandater la firme Racicot Chandonnet Ltée afin de représenter la Ville de Cowansville pour la préparation des procédures et démarches nécessaires à l'exécution forcée du jugement et de s'adjoindre les services d'un huissier de justice pour procéder à l'exécution forcée du jugement, toutes dépenses étant payable à même le fond d'administration générale.

Adoptée à l'unanimité

015-01-2021

Adoption du Règlement numéro 1892 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour les années 2021 à 2025

Considérant que le règlement numéro 1769 relatif au programme d'aide financière et de crédit de taxes aux entreprises doit être mis à jour;

Considérant que la Ville désire maintenir et augmenter l'attractivité des entreprises sur son territoire;

Considérant que la Ville de Cowansville désire stimuler le développement économique de son territoire et promouvoir la création d'emplois de qualité;

Considérant que la Ville de Cowansville souhaite inciter certaines entreprises à s'établir sur son territoire, à agrandir et/ou moderniser leurs installations en vue de stimuler l'activité économique;

Considérant que la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1, art. 92.1, al.1) accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter un programme d'aide sous forme de crédit de taxes;

Considérant que le présent programme de crédit de taxes s'inscrit dans le plan de développement commercial et industriel de la Ville;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 21 décembre 2020 par la résolution 576-12-2020 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, ch. C-19);

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 1892 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour les années 2021 à 2025.

Adoptée à l'unanimité

016-01-2021

Approbation du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme

Considérant les réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 5 et 19 novembre 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'approuver les comptes rendus du comité consultatif d'urbanisme des 5 et 19 novembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

017-01-2021

Vente de gré à gré d'équipements du Service des infrastructures et des immobilisations

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations souhaite vendre les équipements suivants, soit le chargeur Komatsu 2012, le camion Freightliner M2 112 2002 et la boîte de service tel que prévu au PTI 2020;

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations souhaite vendre le balai à trottoir;

Considérant que le Service des infrastructures et des immobilisations a fait la demande auprès de cinq (5) soumissionnaires;

Considérant que l'offre la plus élevée provient de la compagnie Automobiles S. Therrien, pour un montant total s'élevant à 31 249.06 \$ taxes incluses soit 25 294.50 \$ taxes incluses pour le chargeur Komatsu WA250-6 2012 et 5 954.56 \$ taxes incluses pour le camion M2 112 Freightliner 2005 et la boîte de service;

Considérant que l'offre la plus élevée pour le balai à trottoir provient de M. André Lanoue, à Cowansville, pour un montant total s'élevant à 689.85 \$ taxes incluses;

Considérant la recommandation du directeur du Service des infrastructures et des immobilisations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé par madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

De vendre le chargeur Komatsu WA250-6 2012, le camion M2 112 Freightliner 2005 ainsi que la boîte de service au plus offrant, soit Automobiles S. Therrien, et que lesdits véhicules soient vendus tel que vus, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur pour un montant de 31 249.06 \$ taxes incluses.

De vendre le balai à trottoir au plus offrant, soit M. André Lanoue et que ledit équipement soit vendu tel que vu, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale, aux risques et périls de l'acheteur pour un montant de 689.85 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

018-01-2021

Demande d'aide financière - Centre de pédiatrie sociale en communauté Brome-Missisquoi

Considérant que le Centre de pédiatrie sociale en communauté Brome-Missisquoi est un organisme reconnu par la Ville de Cowansville au sens de sa Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le Centre de pédiatrie sociale en communauté Brome-Missisquoi est une ressource destinée aux enfants en difficulté ;

Considérant qu'une demande d'aide financière est déposée par le Centre de pédiatrie sociale en communauté Brome-Missisquoi au comité chargé de l'application de Politique de reconnaissance des organismes et partenaires;

Considérant que le comité recommande au conseil municipal que cette demande d'aide financière au soutien au fonctionnement soit la seule acceptée pour l'année 2021 auprès de cet organisme;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'accorder au Centre de pédiatrie sociale en communauté Brome-Missisquoi une aide financière au montant de 12 000 \$ en soutien à la charge locative et un montant spécial de 6 000 \$ en raison de la COVID-19 pour un montant total de 18 000 \$ pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité

019-01-2021

Autorisation de signature – Entente de développement culturel 2021-2023

Considérant que la Ville de Cowansville a pour mandat de développer une offre de services diversifiée, accessible et de qualité pour ses citoyens;

Considérant les orientations de la politique culturelle et de la planification stratégique de la Ville de Cowansville;

Considérant que la Ville de Cowansville veut développer et renforcer son rôle de pôle régional de la culture à travers la qualité de ses intervenants, de ses infrastructures et des programmes qu'elle offre;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu:

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la culture à signer l'entente de développement culturel 2021-2023 à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Qu'aux fins de cette subvention, la Ville de Cowansville s'engage à investir une somme de 150 000,00 \$ répartis sur 3 ans.

Que le conseil municipal souhaite réserver annuellement la somme de 25 000 \$ à son budget 2021, 2022 et 2023 pour la réalisation de l'entente de développement culturelle, le tout conditionnellement à l'obtention d'une subvention équivalente auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour une somme de 75 000 \$ sur 3 ans.

Adoptée à l'unanimité

Mention spéciale :

En raison d'une erreur survenue lors de la tenue de la séance, le point 11.2 de l'ordre du jour fut adopté avant le point 11.1 inversant ainsi l'ordre de la présente résolution.

020-01-2021

Embauche - Agent de développement culture, tourisme et événements - Service des loisirs et de la culture

Considérant que l'affichage du poste d'agent de développement culture, tourisme et événements a été fait à l'interne et à l'externe dans le respect des conventions collectives;

Considérant que le processus de dotation s'est réalisé en collaboration avec BRH et que des entrevues et des tests psychométriques sont venus confirmer le choix du comité de sélection;

Considérant que les besoins du Service des loisirs et de la culture évoluent et que la culture et le tourisme sont des éléments phares de la planification stratégique et de la politique culturelle de la Ville de Cowansville;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

De procéder à l'embauche de monsieur Philippe Goyette au poste d'agent de développement culture, tourisme et événement au Service des loisirs et de la culture, à compter du 19 janvier 2021, poste syndiqué col blanc, de trente-deux heures et demie (32.50) par semaine.

D'accorder à monsieur Philippe Goyette le salaire rattaché à l'échelon 1 de la classe 9, conditionnellement à la réussite d'une période de probation de six (6) mois, conformément à la Convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Cowansville (FISA).

Adoptée à l'unanimité

Mention spéciale :

En raison d'une erreur survenue lors de la tenue de la séance, le point 11.2 de l'ordre du jour fut adopté avant le point 11.1 inversant ainsi l'ordre de la présente résolution.

021-01-2021

Création d'un poste col blanc – Agent de développement culture, tourisme et événements - Service des loisirs et de la culture

Considérant que le Service des loisirs et de la culture a procédé à une restructuration, suite à de nombreux changements au niveau des ressources humaines;

Considérant que le poste a été créé afin de répondre aux besoins du Service et de la Ville, en fonction de ses différentes politiques;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

De créer le poste d'agent de développement culture, tourisme et événements au sein du Service des loisirs et de la culture. Le poste est syndiqué col blanc, classe 9, échelon 1, de trente-deux heures et demie (32.50) par semaine.

Adoptée à l'unanimité

022-01-2021

Rémunération – M. Carlos E. Turgeon – Service de sécurité incendie

Considérant que M. Carlos E. Turgeon est rémunéré au taux de préventionniste pour ses heures régulières à temps plein;

Considérant que suite au départ à la retraite non remplacé du Chef de division à la prévention, la charge de travail et les responsabilités de M. Carlos E. Turgeon, pompier-préventionniste, ont augmenté afin de pouvoir atteindre les objectifs du schéma de couverture de risques;

Considérant que M. Carlos E. Turgeon est également lieutenant aux opérations en vertu de la résolution 434-10-2019 et reçoit la rémunération au taux de lieutenant lors des interventions et autres activités reliées aux opérations;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

De rémunérer M. Carlos E. Turgeon au taux de lieutenant pour l'ensemble de ses heures travaillées à compter du 1^{er} janvier 2021;

Adoptée à l'unanimité

023-01-2021

Départ à la retraite - Service de sécurité incendie – M. Guy Sévigny

Considérant que M. Guy Sévigny, lieutenant a annoncé à la Ville son départ à la retraite le 31 décembre 2020;

Considérant que M. Sévigny a œuvré au sein du Service de sécurité incendie au cours des 12 dernières années;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De prendre acte du départ à la retraite de M. Guy Sévigny.

De remercier M. Sévigny pour ses loyaux services au cours des 12 dernières années envers la population de Cowansville.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Statistiques – Permis de construction – Décembre 2020
- Rapport de délégation – Octroi de contrat de financement par obligation
- Liste du mouvement de personnel de la Ville
- Rapport des déboursés – Décembre 2020
- Liste des dépenses par approbateurs
- Rapport des transferts budgétaires – Décembre 2020
- Lettre de démission – Retraite Lieutenant Guy Sévigny – Service de sécurité incendie
- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi du 15 décembre 2020
- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi tenue le 8 décembre 2020

Aucune période de questions ne fut tenue considérant que la séance a été tenue sans audience publique et diffusée en direct via la plateforme Facebook.

024-01-2021

Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De lever la présente séance à 20 h 30.

Adoptée à l'unanimité

Sylvie Beauregard, mairesse

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.